

*Commune de : ROMANECHE-THORINS*

**PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**

de la séance du **19 septembre 2024** sous la présidence de  
**Monsieur Yannick VACHER, Maire**

**Présents :** Messieurs Jean-Pierre REYNIER, Maurice FAVRE, Joël BROUTIN et Mesdames Aurélie BUFFA, Josette GOMBERT adjoints.

Mesdames Céline MASCHINOT, Marion PONT, Sandrine TITOLO,  
Messieurs, Frédéric MEUNIER, Charles AHIAFOKPO, Philippe GUILLON,

**Excusés :** Madame Monique DUTRAIVE ép. LENFANT représentée par Madame Josette GOMBERT  
Monsieur Frédéric BERGERON représenté par Madame Sandrine TITOLO  
Madame Lisa FINET représentée par Madame Aurélie BUFFA  
Madame Marie-France MONNET

**Absents :** Madame Patricia FLAMY  
Monsieur Thierry RATIGNIER  
Monsieur Thomas PATENÔTRE

Monsieur Charles AHIAFOKPO a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Décisions prises dans le cadre des délégations**

Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal au titre des déclarations d'intention d'aliéner et en matière de marché public.

➤ **CENTRE DE LOISIRS : Fixation des tarifs :**

Le conseil municipal,

- Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer les tarifs du centre de loisirs comme suit :

**Tarifs pour les habitants de ROMANECHE-THORINS :**

Quotient familial	<500	501 à 700	701 à 1000	>1000
Tarif (journée avec repas)	<b>6,60 €</b>	<b>9 €</b>	<b>13 €</b>	<b>18 €</b>
% affecté à chaque quotient pour le calcul des participation famille	2%	5%	5%	88%

**Tarifs extérieurs**

Quotient familial	<500	501 à 700	701 à 1000	>1000
Tarif (journée avec repas)	<b>12.6</b>	<b>15 €</b>	<b>19 €</b>	<b>24 €</b>
% affecté à chaque quotient pour le calcul des participation famille	2%	5%	5%	88%

Il est précisé que l'aide de la CAF est déjà déduite de la tarification mise en place.

### **SYDESL : Enfouissement réseaux BTS P LES PERRIERES (entrée du bourg) 372148**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'étude de projet réalisée par le SYDESL concernant l'enfouissement de réseaux électrification, éclairage public et Télécom sur la route du Bourg (depuis l'intersection avec la route de la Chapelle jusqu'au parking dit « des Mines »).

**Vu** le devis estimatif du SYDESL concernant vétustes s'élevant à 99 977.53 euros TTC,

**Considérant** que le montant résiduel à la charge de la commune est estimé à 71 474.06 euros HT après participation du syndicat,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Approuve** le projet tel que présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire pour l'enfouissement de réseaux électrification, éclairage public et Télécom sur la route du Bourg (depuis l'intersection avec la route de la Chapelle jusqu'au parking dit « des Mines »).

- Montant total des travaux : 99 977.53 euros TTC euros
- Participation SYDESL : 16 862.04 euros TTC
- Montant résiduel à la charge de la commune HT : 71 474.06 euros HT

### ➤ **Questions diverses**

**Forum des associations** : Monsieur BROUTIN informe le conseil du déroulement du forum des associations le 7 septembre dernier, 16 associations étaient représentées.

La matinée a permis de nouvelles rencontres entre adhérents et plusieurs prises de contact avec de nouveaux bénévoles ou futurs adhérents.

**Fête Benoît Raclet** : Monsieur AHIAFOKPO fait part au conseil de sa déception suite au retour formulé concernant l'organisation. Monsieur le Maire informe que la proposition du cru d'occuper la salle du Moulin à vent et notamment la cour de l'école pour les exposants terroir n'a pas été retenue. Le groupe scolaire accueillera dès le lendemain de la fête l'ouverture du centre de loisirs. Pour des raisons de sécurité, il convient donc de s'assurer que la cour de l'école soit dans un état sanitaire propice à l'accueil des enfants. La cour de l'école restera donc fermée pour la fête Benoît Raclet. En accord avec le Cru la formule suivante a été retenue : L'espace des vigneron sera installé salle Benoît Raclet, les terroirs seront dans la cour de la mairie.

- Le programme sera le suivant :

- 10h30 Réception des personnalités officielles Départ du défilé (parking des écoles) accompagné de la Note Beaujolaise
- 10h45 Hommage à Benoît Raclet, Cantate interprétée par les enfants de l'école primaire (Monument Benoît Raclet)
- 11h00 Visite de l'Espace Dégustation et terroirs cour de la Mairie et salle Benoît Raclet Rencontre avec les viticulteurs et prise de paroles des officiels
- 11h45 Visite du Musée Guillon, Musée Départemental du Compagnonnage
- 12h15 Intronisations de personnalités par les Compagnons du Beaujolais
- 13h00 Apéritif déjeunatoire servi dans la salle Moulin à vent sur invitation

**Travaux de bâtiment** : Monsieur FAVRE informe le conseil que les travaux de reprise du mur sur la montée du Bourg au niveau des écoles sont en cours d'achèvement. La pose d'huissierie sur les logements sociaux est également terminée.

Concernant le projet de vestiaires foot et la halle sur le centre Bourg, les échanges avec le service urbanisme de MBA invitent la commune à procéder à de nouveaux sondages des sols en raison de l'ancienne exploitation minière existante sur le secteur concerné.

Un chiffrage pour le déplacement du monument aux mort est en attente.

Concernant la pose des panneaux photovoltaïques sur la salle Benoît Raclet : les travaux ont nécessité un renforcement de la charpente de la salle. Ceux-ci étant terminés, la pose des panneaux devrait être réalisée au plus tôt.

**Zone de Loisirs** : Madame PONT demande si l'ouverture des sanitaires au niveau du club de tennis peut être envisagée de manière permanente afin de répondre aux besoins de la zone de loisirs. Une reprise de la dalle sera nécessaire à cette ouverture.

Madame TITOLO informe le conseil des retours positifs sur la pose d'une barrière interdisant l'accès des véhicules à la zone de loisirs.

La création d'un cheminement balisé pour un repérage nocturne est en cours de réflexion.

**Quartier des Thorins** : Madame BUFFA rappelle au conseil les problèmes de câbles arrachés par les véhicules hauts sur le quartier des Thorins. Il est rappelé que l'enfouissement sur ce quartier a été défini comme prioritaire auprès du SYDESL.

**Conseil Municipal des Jeunes** : Madame BUFFA informe le conseil de l'organisation des Olympiades où 7 CMJ des communes environnantes étaient représentés. L'évènement a permis de créer un lien entre les participants des différentes communes.

Les jeunes du CMJ ont formulé plusieurs propositions de projet pour l'année à venir sous forme de sondage lors du forum des associations. Le projet retenu sera l'organisation d'une « course des enfants » dans le village. Un projet de cabanes à oiseaux et à chauve-souris est également à l'étude.

**Travaux de voirie** : Monsieur REYNIER informe le conseil de l'état d'avancement des travaux de voirie. Concernant le Lotissement les Vignes, ils sont en cours de finition. Le problème de stationnement des véhicules en bord de route devant le collectif de la Goutelle sera résolu par une interdiction de stationner avec création d'un parking par Mâcon habitat pour les locataires du site.

Madame MACHINOT signale que des camions de livraison sont régulièrement stationnés sur la voie, au niveau du stop de la rue des Jacques avec la rue de la Gare, pendant leur déchargement. Elle informe le conseil de la dangerosité de cette pratique qui empêche toute visibilité à l'intersection routière.

Madame PONT rappelle que l'embauche d'un employé aux espaces verts avait été envisagée au vu des nombreux aménagements réalisés. Monsieur le Maire informe que le projet n'est pas abandonné mais qu'il convient d'attendre les résultats d'exercice comptable de la commune. Il rappelle que l'agent de maîtrise actuellement en charge des services techniques fera valoir ses droits à retraite à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.

**Projet de verger conservatoire** : Une réflexion a été menée sur la mise en œuvre d'un verger conservatoire sur le centre Bourg. Après des échanges avec la Région et l'association « les croqueurs de pommes », il ne paraît forcément opportun de passer par cette « labélisation » pour la commune. Le coût à la charge de la commune au regard des aides accordées reste trop important. Le projet sera pour autant mené à bien, en collaboration avec le comité de fleurissement. La commune se rapprochera d'un professionnel pour le choix des essences et variétés à retenir.

**Comité de fleurissement** : Le conseil municipal salue le travail des bénévoles œuvrant à l'embellissement de la commune et à l'entretien de certains massifs.

La séance est close à 21h25.

Le secrétaire de séance

Charles AHIAFOKPO



Parole est donnée à la salle

Le Maire,

Yannick VAQHER

